

Bruxelles, le 26 septembre 2024

ACTEA  
Par mail

**Vos références :** 2240272/550

**Nos références :** ACP BEL HORIZON 163 – vente 8D + cave 5 et garage 6 au nom de

Maître,

**Concerne :** Résidence BEL HORIZON – Avenue Du Domaine, 163 à 1190 Bruxelles.  
**0832.034.920**

Nous vous adressons la présente en notre qualité de syndic de l'association des copropriétaires dont question ci-dessus.

Dans le cadre de la vente publique du bien 8D + cave 5 et garage 6 au nom de  
veuillez prendre connaissance des informations ci-dessous.

Conformément à l'article 3-94 du Code Civil les informations demandées.

**La valeur du fonds de roulement : 25.000 Euros**

La quote-part des biens représente 635/10.000èmes soit 1.587,50 Euros dans le fonds de roulement.

**La valeur du fonds de réserve : 6.019,80 Euros**

La quote-part des biens représente 635/10.000èmes soit 382,26 Euros dans le fonds de réserve.

**Arriéré(s) du vendeur.**

A ce jour, la dette s'élève vers la copropriété pour les charges jusqu'au 30 juin 2024.

Le vendeur restera également devoir les charges jusqu'au moment de la vente à savoir :

- Les décomptes trimestriels jusqu'au moment de la vente.
- Les consommations de chauffage et eau

**-Situation des appels de fonds de réserve**

Voir PV AG

**Relevé des procédures judiciaires relatives à la copropriété**

NEANT

**Procès-verbaux des assemblées des trois dernières années**

Vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires.

--

**Décomptes des charges des deux dernières années**

Vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires.

**Dernier bilan approuvé par l'assemblée générale**

Une copie de ce bilan est annexée à notre présente réponse.

**Etat des crédits contractés par la copropriété**

La copropriété n'a plus aucun emprunt.

**Dossier d'intervention ultérieure**

Il n'y a pas de dossier d'intervention ultérieure au nom de la copropriété.

**Citerne à mazout.**

Le chauffage fonctionne au gaz et ce depuis sa construction.  
Il n'y a donc pas de citerne.

Si l'acquéreur souhaite réaliser des travaux dans son appartement, pouvez-vous l'inviter à contacter le syndic auparavant ?

Nous vous remercions de nous faire connaître dès que possible ;

- l'identité précise de l'acquéreur,
- la date de mutation de propriété,
- les dispositions relatives au paiement des charges de la période en cours,

*Nous vous remercions d'avertir le propriétaire vendeur de faire un relevé contradictoire des compteurs de chaleur et des compteurs d'eau et ce, afin d'éviter toute contestation lors du calcul des consommations de chauffage et eau. (Société Caloribel : code 34305- tél : 02/529.63.00)*

Nous vous prions d'avertir le propriétaire vendeur que les frais relatifs aux présents renseignements s'élèvent à  
Ce montant sera porté en compte privatif à la prochaine clôture.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

